

Mespaul

Football. Victoire très nette pour l'USM



José Cristovao a fait un retour remarqué dans les rangs de l'US Mespaul, notamment en ouvrant la marque.

Les footballeurs de l'US Mespaul se sont imposés de belle manière, le week-end dernier, contre leurs homologues de l'AS Santec.

Après une première mi-temps très équilibrée entre les deux équipes (1 à 0 pour Mespaul), les Verts ont subi la loi du collectif retrouvé de l'USM. José Cristovao avait ainsi trouvé le cadre, peu avant la mi-temps, sur un mauvais renvoi dans l'axe. Juste avant la pause, Ludo Delage, entré en jeu sur le flanc gauche, est parti

seul au but dans l'axe, mais a échoué face au gardien de but visiteur. À la reprise, les Rouge et Noir ont appuyé sur l'accélérateur et Julien Lebrun a chipé un ballon dans les pieds de son défenseur pour lancer Yannick Kerrien dans la profondeur ; le milieu mespaulitain a alors inscrit le second but, synonyme de break. Sur le corner suivant, Julien Le Brun a trouvé Vincent Tarsiguel qui, d'un extérieur pied droit, a transformé le 3 à 0. La démonstration s'est poursuivie avec un contre orchestré par Fred Terrier, qui a idéalement servi Julien Le Brun, pour le quatrième but.

Un sursaut d'orgueil

Les Santécois ont alors eu une réaction d'orgueil et se sont procurés un coup-franc excentré à l'entrée des 18 mètres. La frappe enroulée a fini sa course dans le filet opposé de Fred Macaigne, impuissant malgré une belle envolée (4 à 1). Toutefois, les joueurs de Mespaul ont aussitôt relancé la machine pour inscrire deux nouveaux buts, par Fred Terrier puis Ludo Delage, à l'ultime minute (6 à 1 au final).

Plouéan

Foot. Les gars recollent au classement

Il ne fallait pas arriver en retard, dimanche, à Kermaria Park, car dans les toutes premières minutes de leur match contre la réserve de Roscoff, les footballeurs des Gars de Plouéan ont ouvert le score sur penalty, par Ronan Cabioch, suivi par Cédric Argouarc'h qui en marquera trois ensuite, pour porter rapidement le score à 4 à 0. Après la mi-temps, les Roscovites sont revenus à 4 à 2, mais Jordan Argouac'h, puis Mikhaël Joly ont porté le score final à 6 à 2.

L'équipe B s'est imposée, elle aussi, face à Carantec B, par 3 à 1 (buts de Damien Béyou, Brendan Creignou et Gaëtan Le Saout).

Les autres résultats : les deux équipes des U17 A et B ont gagné sur le même score de 6 à 2 ; les

U15 A ont perdu contre l'ASB (3 à 1) ; les U15 B se sont inclinés, 3 à 2, face au Groupement du Haut-Léon ; les U13 ont fait un nul, 1 à 1, face à Santec, et les trois équipes de U11 ont perdu face au Morlaix SC.

Tennis : que des victoires.

Le week-end de tennis a été très profitable pour le club de Placénant, car les cinq équipes adultes engagées ont toutes gagné. L'équipe féminine a battu Cléder, 4 à 0 ; les messieurs de plus de 70 ans sont allés s'imposer, 2 à 1, à Plougonvelin ; l'équipe fanion masculine a battu Plougasnou, 6 à 0 ; l'équipe 2 messieurs a battu Morlaix 4 sur le score de 5 à 1 et l'équipe 3 messieurs s'est imposée sur le même score contre Carantec 2.

À SAVOIR

ROSCOFF

AUJOURD'HUI

Office de tourisme : de 9 h 15 à 12 h et de 14 h à 18 h ; tél. 02.98.61.12.13.

Bibliothèque : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h,

tél. 02.98.19.31.27.

Cinéma : '71 (VF), à 20 h 45.

Correspondance locale :

Rémy Sanquer,

tél. 02.98.69.75.15 ;

courriel : remy.sanquer@sfr.fr

Le Télégramme à votre disposition

MX761644

► **HÔTEL LES CHARDONS BLEUS - Bistrot de la Mer**
4, rue Amiral-Reveillere - ROSCOFF - Tél. 02.98.69.72.03

PLOUÉAN

Exposition de coiffes, costumes régionaux et ouvrages anciens en filet brodé. À partir de demain, de 14 h à 17 h 30, à la Maison du filet, 1, rue des Sabotiers. Une cinquantaine de coiffes des différents pays de Bretagne ont été regroupées par Ijin Ha Spered

ar Vro et sont présentées dans des vitrines auprès de costumes régionaux de la première moitié du XX^e siècle. Ouverture tous les jeudis, sauf pendant les vacances de Noël. Gratuit. Tél. 02.98.69.56.24 ou 02.98.69.57.55.

SIBIRIL

Détente et loisirs. Le club organisera un voyage et séjour dans le sud-ouest de l'Irlande, du 29 mai au 7 juin. Une présentation du voyage aura lieu cet après-midi, à 14 h 30, au foyer communal. Renseignements au 02.98.29.84.36

ou 02.98.29.93.31.

Correspondance locale. Yvon Méar, tél. 02.98.29.80.98 ou 06.07.69.54.50 ; fax. 02.22.44.59.01 ; courriel : yvon.mear@yahoo.fr

Roscoff

Belem. Escale prévue en juin au Bloscon

Le Belem fera escale au port de Bloscon, du 25 au 29 juin 2015. Le célèbre trois-mâts, qui est le seul voilier du XIX^e siècle (il a été construit en 1896) et qui navigue le plus souvent sur le littoral de la Manche et de l'Atlantique ou en mer d'Irlande, avait fait escale pour la dernière fois en juillet 2010, au port de Bloscon, en se faisant une place à quai pour loger sa coque en acier de quelque 50 m entre les barges des travaux du port et le quai des ferries.

Manœuvres à l'ancienne

Il accueille régulièrement des stagiaires auxquels il fait découvrir les manœuvres « à l'ancienne » dans diverses conditions de vent et de mer. Il représente son pays et son pavillon à l'étranger



Le plus ancien grand voilier français, confié par ses armateurs à la Fondation Belem en 1979, sera plus confortablement installé au port de Bloscon que lors de sa courte escale de 2010.

de façon à la fois spectaculaire et conviviale et participe aux rassemblements qui fédèrent les témoins et acteurs de la cause

du patrimoine maritime en France. Cette escale devrait attirer, comme les fois précédentes, une foule d'admirateurs.

Concert. Deux chorales au grand cœur

Les chorales Mouez-Rosko et Kantarmor, de Saint-Brieuc, ont chanté d'un même cœur, dimanche, pour un nombreux auditoire venu soutenir l'association « Déchaîne ton cœur », qui œuvre pour la scolarisation des jeunes Malgaches. Dirigées respectivement par Rose-Marie Josien et Laurence Collin, dans leurs répertoires propres, elles ont offert ensemble un final particulièrement remarquable couronné par un Bro gozh va zadou.



Santec

La mutualisation des services à l'unanimité

Le conseil municipal s'est réuni lundi soir, sous la présidence de Bernard Le Pors, qui a fait voter, d'entrée, la grille des tarifs communaux 2015.

Ceux-ci restent quasiment inchangés, sauf en ce qui concerne les locations de salles aux associations extérieures, les détériorations de mobilier prêté, toutes les prestations du camping municipal (qui a bénéficié d'importants travaux d'assainissement) ou encore les concessions du cimetière (qui n'avaient pas évolué depuis bien des années), qui subissent une légère hausse.

La participation financière des familles aux activités payantes du service animation jeunesse a ensuite été clairement établie,

avant que les élus ne règlent plusieurs questions courantes ayant trait aux finances.

Ils ont ensuite abordé les dossiers de commandes publiques : acquisition de décorations lumineuses de Noël, fabrication et pose d'une grille de sécurité pour la porte principale de la supérette, acquisition d'un lot de tricycles, de trottinettes et de porteurs pour l'école maternelle Tanguy-Prigent, installation d'un rail de corde renforcé à la salle omnisports et acquisition d'un détecteur de métaux pour les services techniques, qui ont tous été adoptés, tout comme la quatrième tranche de remplacement du matériel d'éclairage public.

Les conseillers ont ensuite donné

leur accord pour la réalisation de travaux d'installation d'un dispositif de drainage des eaux pluviales dans le secteur de Mescrenn, ainsi que de remplacement d'une canalisation d'eaux pluviales, avec pose d'un regard avaloir au Pemp-Hent.

Le schéma de mutualisation des services a été la question la plus importante à l'ordre du jour et a reçu un avis favorable du conseil municipal, après un exposé détaillé de la société KPMG : plus particulièrement pour la commune de Santec, la mise à disposition par la CCPL, sur une durée de trois mois (renouvelable une fois), d'un éducateur sportif, est la première mesure concrète de cette mutualisation, qui a été votée à l'unanimité.

Sibiril

Conseil. Schéma de mutualisation adopté

Réuni lundi soir, le conseil municipal et le maire, Jacques Édern, ont adopté, à l'unanimité, le projet de schéma de mutualisation des services entre la communauté de communes du Pays léonard et les communes membres.

Le projet, préparé par KPMG, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, a été présenté aux élus, ainsi que le calendrier de sa mise en place, souhaitée par l'État. « Après un état des lieux, un diagnostic et une proposition d'organisation, le projet est en phase d'adoption auprès des communes », a précisé Jacques Édern, maire. Il a, en outre, rappelé que ce projet est obligatoire, sous menace de voir la commune et la communauté de communes pénalisées par l'État dans ses dotations. « La commune de Sibiril perdrait 70.000 € environ si elle n'adoptait pas le projet »,

a précisé le maire.

Ronan Colas, pour la société KPMG, a rappelé que si le schéma de mutualisation est obligatoire, carte blanche est laissée sur son contenu.

Pour la commune de Sibiril, seul l'urbanisme est impacté par cette mutualisation, dans un premier temps. « Viendra éventuellement, dans l'avenir, le chapitre communication ». Aucun changement au niveau des agents administratifs n'est pour l'instant envisagé. À noter que la communauté de communes compte 315 agents, pour 288 équivalents temps plein, Sibiril comptant huit agents. Toujours au niveau de la communauté de communes, le conseil a donné un avis favorable au renouvellement de la procédure de groupement de commandes pour la fourniture de signalétiques verticales.

Hausse de 0,5 % des tarifs communaux. Parmi la longue liste des tarifs communaux, les mouillages vont connaître, pour 2015, une hausse passant de 115 € à 116 € à Port-Neuf et de 122 € à 123 € à Moguériec. Une hausse est également prévue pour les mouillages à la journée. Un nouveau tarif a été mis en place pour le stationnement de bateaux sur le quai sud. Il sera de 50 € à l'année.

Réaménagements de l'école. Quatre avenants ont été adoptés par les élus, concernant la création d'un espace accueil périscolaire, ainsi que la rénovation des classes et de la cantine. Ils concernent le gros œuvre, pour 1.610 € HT ; la charpente et ossature bois, pour 4.588 € HT, pour le traitement du bois à hauteur de 5.790 € HT et pour la couverture et l'étanchéité, à 2.240 € HT.